

Communiqué de presse no. 2/bis / 31.5.14

Suite au déroulement de la 1^{ère} étape du TPV, le collège des commissaires et le comité d'organisation ont rédigé le communiqué suivant :

1) Repêchage

Temps du vainqueur : 2h16'08

Délai: 13'37

Les 14 coureurs arrivés hors délais sont repêchés pour les raisons suivantes :

- à cause du parcours particulièrement sélectif avec en particulier le premier GP de la montagne dès le 17^{ème} kilomètre.
- pour prendre en compte le niveau hétérogène des équipes invitées
- en raison du caractère formateur du Tour du Pays de Vaud (épreuve internationale pour juniors)
- et dont l'enjeu est de participer à la mondialisation du cyclisme.

Par conséquent, les concurrents classés de la 79^{ème} à la 93^{ème} place peuvent prendre le départ de la 2^{ème} étape.

2) Décision

L'article 10 du règlement particulier de l'épreuve est modifié pour l'étape de dimanche. La délai d'arrivée est porté à 15 % du temps du vainqueur.

3) Recommandation

Les concurrents doivent faciliter le passage des motos de sécurité qui remontent en tête de course pour assurer leur protection.

BD